

Épreuve d'Éducation à la Citoyenneté et à la Morale – BEPC – 2016

Corrigé P. 179

Instruction

Le candidat répondra obligatoirement à toutes les questions qui lui sont posées.

1- Définissez :

- Etat fédéral
- Décret

2- Notions de base et symboles nationaux

- 1 Enumérez les emblèmes de l'Etat du Cameroun
- 2 a. Quel est le deuxième terme de la devise de notre pays?
b. Donnez en un avantage.

3- Les organes constitutionnels de l'Etat

- 1 Qui préside les conseils suivants :
a. Le conseil de cabinet ?
b. Le conseil ministériel ?
- 2 Donnez deux innovations de la constitution du 18 janvier 1996.
- 3 Comment forme-t-on le gouvernement au Cameroun ?

Etude de cas : répression dans le secondaire

Le Premier Ministre a rappelé que le Ministère des Enseignements Secondaires a initié et intensifier depuis 2005, le contrôle des établissements exerçant sur le territoire national. Ces actions ont permis d'identifier deux catégories d'établissements scolaires clandestins. à savoir ceux ne disposant pas d'autorisation d'exercer mais situés dans les zones salubres et dont les constructions sont conformes aux normes d'urbanisme...et présentant un danger permanent pour leur cible. Comme mesures préventives, ce départements ministériel a entrepris : de vulgariser les textes régissant l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement privé au Cameroun, de sensibiliser la communauté éducative...

J.B.KETCHATENG, in « Cameroon Tribune » N°1223 du 19 novembre 2012, p.4

Questions

- 1 Définir ministère
- 2 a. Relevez dans le texte une mission du Ministre des Enseignements Secondaires.
b. Citez en une autre.
- 3 Quels dangers courent les élèves dans les établissements clandestins ?
- 4 Si vous étiez Ministre des Enseignements Secondaires. quelles mesures prendriez-vous pour lutter contre les établissements scolaires clandestins ?